

Définition Escarpe : (n.f.) Versant d'un fossé entourant une place forte situé vers les remparts (antonyme : contrescarpe).

De l'italien scarpa (talus devant un rempart). François Rabelais est le premier à utiliser ce terme en français, dans sa Sciomachie (1559) : « De rechef fut faite nouvelle batterie, et tirèrent les cinq grosses pieces par deux fois contre le chateau. Dont tomba toute l'escarpe de la muraille, laquelle, comme ay dit, estoit faite de tables et de limandes. »

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site www.normannia.fr ; avec son aimable autorisation

